



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

SEINE-ET-MARNE

SEINE & MARNE
ATTRACTIVITÉ



ARTISAN
DU TOURISME

Label
2023

ARTISAN
DU TOURISME

de Seine-et-Marne



DOSSIER DE
CANDIDATURE

www.cma77.fr

UN LABEL



Pour **promouvoir** et **valoriser** l'Artisanat du Département auprès des touristes et visiteurs locaux.



Critères de sélection

Le Label est attribué pour une période d'un an renouvelable.

Après une étude attentive du dossier de candidature et une visite de l'entreprise organisé par la Chambre de Métiers, les critères suivants sont étudiés :

L'esprit **innovant et créatif** de l'artisan

L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire)

La production locale

Les **modalités et la qualité de l'accueil** du client

Les **activités proposées** à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).



Le Département de Seine-et-Marne dispose d'un Artisanat de qualité. Forts de ce constat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France - Seine-et-Marne en collaboration avec Seine-et-Marne Attractivité, a décidé de déployer le Label "Artisan du Tourisme" afin de promouvoir cet Artisanat auprès de la clientèle de visiteurs locaux et de touristes.

L'Artisanat : des produits et des savoir-faire à fort pouvoir d'attractivité

L'Artisanat offre des produits singuliers et authentiques qui participent à la diversité et à l'originalité de la visite touristique. Ces produits se trouvent non seulement dans les **Métiers d'Art et de la Création**, mais également dans les **Métiers de Bouche**.

Aujourd'hui les visiteurs sont à la recherche de produits uniques réalisés par des artisans dont ils sont désireux de découvrir l'histoire tout comme celle de leur atelier. Ils sont à la recherche d'expériences nouvelles, singulières, sensorielles et gustatives et souhaitent parfois devenir acteur de leur visite en découvrant les outils de production

et en partageant la vie et l'histoire de l'artisan.

Le Label Artisan du tourisme valorise vos savoir-faire

Ce Label a pour objectif de promouvoir des artisans qui ont à coeur de proposer des produits de grande qualité : des artisans représentatifs de leur métier et de l'art de vivre à la française.



Intégrer un réseau d'artisans de qualité, représentatifs de Seine-et-Marne



Augmenter la visibilité de l'entreprise et faciliter la rencontre avec les touristes



Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une communication ciblée



Devenir ambassadeur du savoir-faire et de l'Art de vivre à la française auprès des visiteurs du territoire

LE RÈGLEMENT

Article 1 :

Objet du Label

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF - Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Attractivité ont créé le Label dont le but est de promouvoir les artisans auprès de la clientèle touristique locale, nationale et internationale.

Ce Label a pour but de valoriser et promouvoir auprès des touristes locaux, nationaux, internationaux et d'affaires, les richesses artisanales du patrimoine Départemental, qui font l'attractivité du territoire de Seine-et-Marne.

Article 2 :

Catégories éligibles au Label

- ✓ les Métiers d'Art et de Création ;
- ✓ les Métiers de Bouche.

Article 3 :

Prérequis obligatoires

Les artisans doivent impérativement être inscrits au répertoire des métiers de Seine-et-Marne et être en règle de leurs obligations fiscales et administratives. L'activité artisanale doit être l'activité principale de l'entreprise, et non l'activité secondaire. L'entreprise doit disposer d'un établissement en Seine-et-Marne, dans lequel elle exerce son activité de production/fabrication.

Article 4 :

La nécessité d'interagir avec sa clientèle

Les artisans qui font acte de candidature doivent impérativement justifier de la possibilité d'un échange dans un lieu physique avec la clientèle. Ce lieu peut-être un atelier, un local commercial ou un tiers-lieu de rendez-vous situé en Seine-et-Marne

Article 5 :

Processus de labellisation

La labellisation des artisans se fera sur la foi d'un dossier renseigné, illustré et complet présenté par l'artisan.

 Tout dossier incomplet et rendu hors délais sera écarté.

Sur la base du dossier et des éléments mis à disposition de la CMA, une visite ad hoc pourra être envisagée chez l'artisan candidat pour s'assurer des informations renseignées.

Un comité de sélection souverain examinera les dossiers et décidera de l'attribution du Label.

Article 6 :

Le dossier de candidature

Un dossier de candidature sera adressé sur simple demande.

Le dossier de candidature s'articulera autour de 5 axes :

- ✓ L'esprit innovant et créatif de l'artisan ;
- ✓ L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire) ;
- ✓ La production locale ;
- ✓ Les modalités et la qualité de l'accueil du client ;
- ✓ Les activités proposées à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).

Article 7 :

Durée de validité du Label Artisan du Tourisme

Le label est valable 1 an et renouvelable chaque année. Pour les entreprises labellisées lors de la précédente édition, le renouvellement se fera sur la base d'un dossier de candidature simplifié. Celui-ci sera adressé aux entreprises déjà labellisées.

Article 8 :

Droit à l'image

Le «Labellisé» autorise la CMA et Seine-et-Marne Attractivité à utiliser ses nom, prénom, adresse, téléphones, photographies et vidéos dans toutes les manifestations et communications promotionnelles liées au présent dispositif. Ces éléments pourront être exploités et utilisés directement sur tous supports par voie de presse, photocopie, page web, papier ou toute autre présentation.

Article 9 :

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

La CMA respecte le Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À ce titre, la CMA a désigné un correspondant départemental à la protection des données : rgpd.77@cma-idf.fr. Toutes demandes sont à lui adresser. Pour plus d'information, veuillez consulter politique de protection des données de la CMA.

Article 10 :

Allégation trompeuse de la labellisation

Toute entreprise artisanale qui se prévaut du Label sans avoir fait acte de candidature et sans avoir été sélectionnée par l'organisme de labellisation et toute entreprise artisanale qui utilise le logo du Label sans y avoir été explicitement autorisée, se rend coupable d'allégation trompeuse ce qui constitue une pratique commerciale trompeuse condamnable. Cette utilisation frauduleuse peut être sanctionnée par deux ans de prison et 300 000 € d'amende (article L. 121-6 du Code de la consommation).

Article 11 :

Engagements du labellisé

Le dirigeant labellisé s'engage à utiliser le logo, sur ses vitrines «physiques» ou numériques, sur ses communications et à valoriser le Label.

Il est de la responsabilité de l'artisan de ne pas dégrader l'image de celui-ci en l'apposant ou en l'associant à des actions contraires à son esprit et à son image.

L'artisan labellisé donne son accord pour l'utilisation de son image et de son nom dans la communication du label : photos, communiqués de presse, ...

Article 12 :

Engagements du labelisé

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF Seine-et-Marne s'engage à vérifier les critères permettant la labellisation des entreprises candidates et à sélectionner les entreprises sur des critères probants.

NOM et Prénom :

Déclare avoir lu, pris connaissance et accepter le présent règlement.

Fait à : Date : / /

Signature

précédé de la mention « lu et approuvé »

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Nom et Prénom :

Activité :

Dénomination sociale de l'entreprise :

SIREN :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail : Site Internet :

Répartition de votre clientèle :

• Particuliers % • Professionnels %



HISTOIRE DE VOTRE ENTREPRISE

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (date de création, quel parcours,...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Décrivez-nous votre activité, vos produits et/ou services :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....





SAVOIR-FAIRE ET ORIGINALITÉ DE VOTRE OFFRE

Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Quelles distinctions avez-vous obtenu ? Labels, prix, récompenses, qualifications ?

Mettez en avant
vos distinctions



LES VALEURS DE L'ENTREPRISE

Quelles sont les valeurs de votre entreprise ? Par exemple : proximité, satisfaction client, excellence, partage, qualité, développement durable, innovation, etc...



PARLONS DE VOTRE FABRICATION

Votre lieu de fabrication est-il situé dans les Seine-et-Marne ? Oui Non

Faites-vous appel à de la sous-traitance ? Oui % Non

• Si oui, où sont situés vos sous-traitants ?

.....
.....

• Si oui, pour quels services/produits ?

.....
.....



ACCUEIL DE VOTRE CLIENTÈLE



Votre local

Atelier à domicile Atelier indépendant du domicile Boutique

Surface : m²

Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

Oui, en permanence Oui, sur rdv uniquement Non

Si oui : capacité d'accueil (en nombre de personne) : personnes

Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ? Par exemple : exposition, salon, espace mis à disposition, etc.

Oui Non

Votre local est-il accessible en transports en commun ? Oui Non

Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ? Oui Non

• Si oui, lequel :

Internet et les réseaux sociaux

Disposez-vous d'un site internet ? Oui Non

• Si oui : Site vitrine Boutique en ligne



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Etes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Réseau	Votre lien ou pseudo
<input checked="" type="checkbox"/> Facebook	
<input checked="" type="checkbox"/> Instagram	
<input checked="" type="checkbox"/> Youtube	
<input checked="" type="checkbox"/> Autres (à préciser)	

Etes-vous en mesure de communiquer avec une clientèle étrangère ?

Oui

Non

Si oui, en quelle langue ?

Anglais

Espagnol

Allemand

Autre(s) :

Proposez-vous des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ? Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ? Par exemple : Recyclage, emballages fournisseurs, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.

.....

.....

.....

.....

Les informations recueillies par la CMA IDF à partir de ce dossier de candidature sont utilisées afin de vérifier que vous remplissez les conditions pour bénéficier du Label Tourisme et vous fournir les services associés en cas de sélection. Elles ne sont communiquées qu'à nos services compétents du département de Seine-et-Marne ainsi qu'au Conseil départemental de Seine-et-Marne. En cas de sélection, vos données personnelles seront conservées et traitées pour les besoins du contrat qui vous lie à la CMA IDF. Elles pourront notamment être diffusées auprès du grand public et de nos partenaires dans le cadre des actions décrites dans ce dossier.

Vos données seront conservées pour la durée de votre labellisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement ou à la portabilité.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : rgpd.77@cma-idf.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL au 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ÎLE-DE-FRANCE
SEINE-ET-MARNE

SEINE & MARNE
ATTRACTIVITÉ



Comment participer ?

1

L'artisan doit au préalable adresser son dossier :

Par courrier :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France - Seine-et-Marne
4 Avenue du Général Leclerc 77000 MELUN

Par mail :

geoffroy.debotte@cma-idf.fr
avec objet : Label Artisan du tourisme

Téléchargez le dossier de candidature sur www.cma77.fr

2

Un Jury composé de professionnels réunis par
la CMA IDF - Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Attractivité
sélectionne les labellisés

Accord de confidentialité :

les réponses et informations figurant sur ce document ne seront exploitées que dans le cadre
du dispositif Artisan du Tourisme. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification,
de rectification et de suppression des données vous concernant
(Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018,
modifiant la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).